

Stupéfiants et substances psychotropes: commerce des précurseurs de drogues, contrôle et surveillance

2002/0217(COD) - 07/10/2003 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans son avis portant sur la position commune du Conseil relative aux précurseurs de drogue, la Commission indique qu'elle se rallie totalement au texte du Conseil dans la mesure où celui-ci est conforme aux objectifs de sa proposition initiale.